

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 17 octobre 2023, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 11 octobre 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie (à partir de la question 11), DE CARRION Alain, PÉDRINI Lélío, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DUBY Sophie (à partir de la question 8), DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, DUPONT Yves, GLUSZAK Franck, HOCQ René, JURCZYK Jean-François (à partir de la question 9), LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MAESELE Fabrice, MARIINI Laetitia, MALBRANQUE Gérard, MATTON Claudette, NEVEU Jean, PAJOT Ludovic (à partir de la question 9), PHILIPPE Danièle, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS :

THELLIER David donne procuration à GACQUERRE Olivier, SOUILLIART Virginie donne procuration à LAVERSIN Corinne (jusqu'à la question 10), DELECOURT Dominique donne procuration à DE CARRION Alain, DEPAEUW Didier donne procuration à DUCROCQ Alain, DUBY Sophie donne procuration à LECONTE Maurice (jusqu'à la question 7), HENNEBELLE Dominique donne procuration à DUHAMEL Marie-Claude, MULLET Rosemonde donne procuration à COCQ Bertrand, DEFEBVIN Freddy donne procuration à BARROIS Alain, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DELETRE Bernard, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, MARCELLAK Serge donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, OPIGEZ Dorothee donne procuration à PHILIPPE Danièle, PAJOT Ludovic donne procuration à MAESELE Fabrice (jusqu'à la question 8), PREVOST Denis donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, TASSEZ Thierry donne procuration à DUPONT Yves

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

BOSSART Steve, IDZIAK Ludovic, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DRUMEZ Philippe, DUPONT Jean-Michel, EDOUARD Eric, BECUWE Pierre, BLONDEL Marcel, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DECOURCELLE Catherine, DELANNOY Marie-Joséphé, DELHAYE Nicole, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques, FLAJOLET André, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, JURCZYK Jean-François, LEVENT Isabelle, MASSART Yvon, PICQUE Arnaud, TAILLY Gilles, TRACHE Bruno, VERWAERDE Patrick

Monsieur LELEU Bertrand est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
17 octobre 2023

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU PARC QUINTY A BEUVRY -
APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE
PRÉVISIONNELLE DE L'OPÉRATION

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité 3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire

Enjeu : Promouvoir les événements culturels à fort rayonnement, les fêtes locales et les traditions populaires

Par délibération n°2023/CC077Bis du 30 mai 2023, le Conseil Communautaire a décidé de reconnaître d'intérêt communautaire, au titre de la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », le parc Quinty de Beuvry, dans les équipements patrimoniaux.

La Communauté d'Agglomération souhaite, au travers de ce parc, mettre en valeur la confrérie des Charitables qui constitue une particularité et une richesse culturelle du Territoire. La promotion de ce site serait assurée par l'Office de Tourisme Intercommunal.

Il est à ce titre nécessaire de programmer la requalification du parc Quinty à Beuvry.

Cette requalification répond à plusieurs enjeux :

Des enjeux de valorisation du patrimoine par :

- la réfection et la mise en valeur des éléments architecturaux et de la source originelle,
- l'installation de panneaux d'interprétation (en lien avec l'office de tourisme intercommunal).

Des enjeux de fonctionnement par :

- la conservation de l'usage actuel du parc, qui est un lieu de promenade,
- la mise en sécurité, indispensable à l'accueil du public
- la reprise des cheminements piétonniers et de l'aménagement paysager dans le respect de la biodiversité du site, pour constituer un équipement agréable et sécurisé.

Les travaux de requalification du parc Quinty comprennent notamment :

- la restauration et la sécurisation des ouvrages (monument de la source, statues...)
- la requalification des cheminements piétonniers avec un revêtement adapté au dénivelé et la création d'un cheminement PMR permettant l'accès aux espaces principaux du parc,
- l'insertion d'éléments de mobilier (panneaux d'interprétation, corbeilles, bancs, arceaux vélos),

- le traitement paysager du site,
- la prise en compte optionnelle d'équipements spécifiques : éclairage, vidéoprotection, clôtures.

Une première phase de travaux préparatoires et d'entretien (élagage, nettoyage, mise en sécurité) est en cours de réalisation depuis début juillet 2023.

Le calendrier prévisionnel de l'opération prévoit d'engager les travaux d'aménagement du site au dernier trimestre 2023, pour une durée estimée de travaux de 6 mois.

La présente opération pourrait bénéficier de subventions de l'État au titre de la DSIL, du Département au titre du fonds biodiversité-investissement et/ou dans le cadre de la contractualisation, de l'ADEME, de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 04 octobre 2023, il est proposé à l'Assemblée d'approuver le programme de l'opération relative aux travaux de requalification du parc Quinty à Beuvry et son enveloppe financière prévisionnelle estimée à 500 000 € HT (soit 600 000 € TTC), selon les modalités détaillées dans les documents ci-annexés. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de approuver les programmes d'opérations de travaux et les enveloppes financières prévisionnelles en application de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée (Codifiée aux articles L 2430-1 à L 2432-2 et reprise au Titre III du Livre IV du Code de la commande publique) relative à la maîtrise d'ouvrage publique en dessous d'un seuil de 5 millions d'euros TTC.

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE le programme de l'opération relative aux travaux de requalification du parc Quinty à Beuvry et son enveloppe financière prévisionnelle estimée à 500 000 € HT (soit 600 000 € TTC), selon les modalités détaillées dans les documents ci-annexés.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **19 OCT. 2023**

Et de la publication le : **19 OCT. 2023**
Par délégation du Président,
Vice-président délégué,



DAGBERT Julien



DAGBERT Julien

Travaux de requalification du Parc Quinty - Commune de Beuvry

DÉTERMINATION DU PROGRAMME

La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, a reconnu d'intérêt communautaire le parc Quinty de Beuvry, au titre de la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ».

Dans le cadre de cette compétence, la Communauté d'Agglomération envisage de réaliser des travaux de requalification du parc Quinty, afin de mettre en valeur la Confrérie des Charitables, qui constitue une particularité et une richesse culturelle du Territoire. La promotion de ce site serait assurée par l'Office de Tourisme Intercommunal.

Contexte du projet

Le parc du Quinty, situé exclusivement sur la commune de Beuvry (en limite de la commune de Béthune), est aujourd'hui la propriété de la Confrérie des Charitables de Saint-Eloi.

Un bail emphytéotique sera prochainement signé avec la Confrérie des Charitables pour en assurer la gestion.

Un bref rappel historique vous est présenté ci-après, pour mieux appréhender le cadre symbolique et patrimonial de ce parc. La confrérie des Charitables de Saint-Eloi est une organisation française, aujourd'hui laïque, fondée en 1188 lors d'une grande épidémie de peste, toujours active et assurant notamment le service des enterrements. Le parc représente le lieu de la rencontre originelle de Germon et Gautier (deux maréchaux-ferrants de Béthune et de Beuvry), les deux fondateurs des Charitables, qui se sont rendus à la source de Quinty, après avoir vu apparaître le protecteur local Saint-Eloi dans leurs songes.

Le parc du Quinty constitue donc le lieu de rassemblement de cette confrérie, qui a pour coutume d'organiser une procession chaque année dite des « naviaux » au mois de septembre.

Il s'étend sur une superficie d'environ 9 500 m² et jouxte une chapelle (également propriété de la confrérie) qui se situe en dehors du périmètre du présent projet.

Très remaniés après les deux guerres mondiales, plusieurs éléments patrimoniaux sont toujours présents sur le site, parmi lesquels une stèle, un monument représentant la source avec des plaques commémoratives, des statues, le tout au cœur d'un jardin arboré.

Objectifs de l'opération

Les objectifs de la Communauté d'Agglomération pour la requalification du site, aujourd'hui vieillissant et qui mérite d'être rénové, sont les suivants :

- la réfection et la mise en valeur des éléments architecturaux et de la source originelle,
- l'installation de panneaux d'interprétation (en lien avec l'office de tourisme),
- la conservation de son usage actuel, qui est un lieu de promenade,
- la mise en sécurité, indispensable à l'accueil du public
- la reprise des cheminements piétonniers et de l'aménagement paysager dans le respect de la biodiversité du lieu.

Situation du site et périmètre du projet

Le site est implanté le long de la Départementale D937, entre la rue de la Chapelle Quinty et les voies ferrées, sur la commune de Beuvry.



Le périmètre du projet, présenté ci-dessous, comprend uniquement le parc (parcelles cadastrées AH224 et AH225). En effet, la chapelle, son parvis et ses abords ne sont pas inclus dans celui-ci.



Le parc est aujourd'hui accessible depuis la Départementale D937 qui constitue l'entrée principale du site. Deux accès secondaires existent également, au niveau de la rue de la Chapelle du Quinty.

Principes programmatiques

Une étude de préfiguration a été confiée au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour un accompagnement sur la requalification paysagère du parc et sa valorisation touristique.

Exigences particulières

Un ouvrage simple, destiné à son usage

Les aménagements du parc seront cohérents avec l'usage souhaité du site, c'est à dire un lieu de promenade à vocation patrimoniale. Le mobilier à installer sera limité (quelques bancs et corbeilles), les boulo-dromes existants seront supprimés, des panneaux d'interprétation seront cependant mis en place, participant ainsi à l'animation du site.

Une mise en sécurité indispensable

La circulation des visiteurs dans le site doit se faire en toute sécurité, le parc et ses composantes (murs, murets, escaliers, aménagements paysagers) feront l'objet de travaux indispensables à l'accueil du public.

Une remise à niveau offrant des aménagements de faible entretien

La qualité des aménagements proposés sera appropriée à l'environnement du site, avec un coût d'entretien maîtrisé et limité.

➤ Cheminements piétonniers et accès PMR

Les cheminements piétonniers, pour guider en toute sécurité les usagers à travers le parc, seront requalifiés avec un revêtement adapté au dénivelé. La création d'esplanades (ou espaces de rencontre) telle que présentée dans le rendu du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) n'est pas souhaitée.

Une accessibilité PMR sera recherchée si possible sur au moins l'un des accès au site. En raison de la topographie du terrain, il semble certain que l'ensemble du parc ne pourra pas être accessible à tous.

➤ Aménagement paysager

L'opération devra s'appuyer sur des aménagements paysagers simples et de faible entretien, privilégiant ainsi les espaces engazonnés ou de prairie fleurie, et préservant ainsi l'aspect « nature » du site.

➤ Éléments architecturaux et source originelle

Le projet devra permettre une mise en valeur des éléments architecturaux présents sur le site nécessitant par ailleurs des travaux de réfection (stèles, plaques commémoratives, statues).

La source originelle, visiblement tarie de nos jours, devra symboliquement être réactivée dont le procédé reste à définir (collecte et gestion des eaux pluviales...).

Un équipement agréable et sécurisé

Le site actuel semble faire l'objet de visites nocturnes nuisant à son image : les accès au site seront désormais contrôlés par la mise en place de portails (sans complément de clôtures), une réflexion sera également menée sur la possibilité de mettre en place de futurs équipements de vidéosurveillance.

Calendrier prévisionnel

Une première phase de travaux préparatoires et d'entretien (élagage, nettoyage, mise en sécurité) est en cours de réalisation depuis début Juillet 2023.

Le calendrier prévisionnel de l'opération prévoit d'engager les travaux de requalification du site au dernier trimestre 2023, pour une durée estimée de travaux de 6 mois.

Enveloppe financière prévisionnelle

L'enveloppe financière prévisionnelle est estimée à 500 000 € HT arrondi (soit 600 000 € TTC) et comprend les postes suivants :

- Le foncier y compris frais annexes : 10 000 € HT
- La maîtrise d'œuvre (uniquement assistance à la conception - la mission ACT et les missions en phase travaux seront réalisées en interne) : 10 000 € HT
- Les missions diverses (levé topographique, coordination SPS) : 10 000 € HT
- Les travaux : 460 000 € HT
- Les révisions, taux de tolérance de la maîtrise d'œuvre et les aléas de chantier : 10 000 € HT

Plan de financement

DEPENSES EN € HT		RECETTES ESTIMEES EN € TTC	
Foncier	10 000 € HT	/	0 €
Maîtrise d'œuvre (assistance à la conception)	10 000 € HT	/	0 €
Missions diverses (coordination SPS, levé topographique)	10 000 € HT	/	0 €
Travaux	460 000 € HT	Subventions prévisionnelles à hauteur de 25% du coût des travaux (DSIL - Etat)	138 000 € TTC
		Subventions prévisionnelles Département 62 (Fonds Biodiversité- investissement)	12 000 € TTC
Révisions, taux de tolérance de la maîtrise d'œuvre et aléas de chantier	10 000 € HT	/	0 €
TOTAL DEPENSES € HT	500 000 € HT	TOTAL RECETTES € TTC	150 000 € TTC
TVA 20%	100 000 €	FCTVA (16,404% sur TTC)	98 424 €
		TOTAL Fonds propres Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane € TTC	351 576 € TTC
TOTAL DEPENSES € TTC	600 000 € TTC	TOTAL RECETTES € TTC	600 000 € TTC

AMENAGEMENT DU PARC QUINTY - COMMUNE DE BEUVRY

Direction Générale des Services Techniques
 Direction des Etudes & Travaux

ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

TAXES DIVERS

Achat du terrain	- €	- € HT
Frais de notaire + bornage	Honoraires et frais réglementés	10 000,00 € HT
Droit et taxes divers		- € HT
Permis d'aménager, taxes divers		- € HT
Montant du Foncier		10 000,00 € HT

PRESTATION INTELLECTUELLES ET FRAIS DIVERS

Maîtrise d'ouvrage	Frais internes		- € HT
Mandat	Frais internes		- € HT
Conduite d'opération	Frais internes		- € HT
Programmation			- € HT
Géomètre			7 000,00 € HT
Etude de sol / pollution			- € HT
Etude circulation			- € HT
Diagnostic amiante/HAP			- € HT
Diagnostic ITV			- € HT
Investigations complémentaires			- € HT
Frais liés à la consultation de maîtrise d'œuvre			- €
- Frais de publicité			- € HT
- Frais de dossiers			- € HT
Maîtrise d'œuvre (assistance conception)			10 000,00 € HT
Missions complémentaire MOE			- € HT
Contrôle Technique	1 à 3% des travaux	2,0%	- € HT
Coordination SPS			3 000,00 € HT
Coordination SSI	0,25 à 0,5% des travaux	0,0%	- € HT
Coordination travaux (OPC)			- € HT
Frais liés à la consultation des entreprises			- €
- Frais de publicité			- € HT
- Frais de dossiers			- € HT
Assurance dommages-ouvrage	4% des travaux	0,0%	- € HT
Montant des Prestations intellectuelles et frais divers			20 000,00 € HT

PROVISIONS POUR ALEAS / TOLERANCE

Taux de tolérance du Maître d'œuvre		0%	- € HT
Aléas travaux		1%	5 000,00 € HT
Montant des Aléas et Tolérance			5 000,00 € HT

PROVISIONS POUR ACTUALISATION ET REVISION

Actualisation		0,0%	HT
Révision		1%	5 000,00 € HT
			- € HT
Montant des Actualisations et des révisions			5 000,00 € HT

TRAVAUX

travaux			460 000,00 € HT
			HT
Montant des Travaux			460 000,00 € HT

Enveloppe financière prévisionnelle **500 000,00 € HT**

Arrondi à **500 000,00 € HT**

montant TTC **600 000,00 € TTC**